



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK **Deuxième session, 59^e législature**

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 29
le mardi 28 mai 2019

AFFAIRES COURANTES

Prières
Présentation d'invités
Déclarations de condoléances et de félicitations
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentations des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentations des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA TROISIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

19, *Loi concernant la Loi sur l'évaluation, la Loi sur l'impôt foncier et la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels*. L'hon. M^{me} S. Wilson.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

29, *Loi concernant la recherche*. L'hon. M^{me} Shephard.

30, *Loi concernant certaines responsabilités du commissaire à l'intégrité et de l'ombud*.
L'hon. M^{me} Anderson-Mason, c.r.

31, *Loi sur la publication des avis officiels*. L'hon. M^{me} Anderson-Mason, c.r.

32, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*.
L'hon. M^{me} Anderson-Mason, c.r.

COMITÉ PLÉNIER

18, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*. M. Austin.

20, *Loi de 2019 portant correction de lois*. L'hon. M^{me} Anderson-Mason, c.r.

21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Steeves.

22, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Steeves.

23, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*. M. Coon.

24, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*.
L'hon. M. Flemming, c.r.

25, *Loi modifiant la Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance*. L'hon. M. Flemming, c.r.

26, *Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières*. L'hon. M. Holland.

27, *Loi concernant la mise en œuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB*. L'hon. M. Holder.

28, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*. L'hon. M^{me} Shephard.

33, *Loi concernant le système d'information sur la santé publique*. L'hon. M^{me} Anderson-Mason, c.r.

COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

8, *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*. L'hon. M. Steeves.

COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

34, *Loi relative à l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick*.
M. Crossman.

PROJETS DE LOI DEVANT RECEVOIR LA SANCTION ROYALE

13, *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance locale*. L'hon. M. Carr.

14, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*. L'hon. M. Urquhart.

15, *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne*. L'hon. M. Thompson, C.P.

16, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*. L'hon. M. Thompson, C.P.

17, *Loi modifiant la Loi sur les sages-femmes*. L'hon. M. Flemming, c.r.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 34 — M. Savoie, appuyé par l'hon. M. Holder, proposera, le mardi 26 mars 2019, la résolution suivante :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordres spéciaux de la Chambre adoptés le 21 novembre 2018 et le 20 mars 2019, la Chambre, le jeudi, peut aussi siéger de 19 h à 22 h ;

que cet ordre spécial entre en vigueur le jeudi 28 mars 2019 et le demeure pour le reste de la deuxième session de la 59^e législature.

[Débat interrompu faute de temps]

Motions réglées

Motion 1 — M. Savoie. Adoption de la motion le 21 novembre 2018.

Motion 15 — M. Savoie. Adoption de la motion le 27 novembre 2018.

Motion 16 — L'hon. M. Steeves. Débat sur la motion le 11 décembre 2018 ; adoption de la motion le 11 décembre 2018.

Motion 18 — M. Savoie. Débat sur la motion le 14 décembre 2018 ; adoption de la motion le 14 décembre 2018.

Motion 21 — M. Savoie. Adoption de la motion le 11 décembre 2018.

Motion 22 — M. Savoie. Adoption de la motion le 11 décembre 2018.

Motion 23 — L'hon. M. Steeves. Débat sur la motion les 19, 21, 22, 26, 27, 28 et 29 mars 2019 ; adoption de la motion le 29 mars 2019.

Motion 30 — M. Savoie. Adoption de la motion le 20 mars 2019.

Motion 33 — M. Savoie. Adoption de la motion le 20 mars 2019.

Motion 50 — M. Savoie. Adoption de la motion le 8 mai 2019.

Motion 55 — L'hon. M. Oliver. Adoption de la motion le 17 mai 2019.

Motion 56 — L'hon. M. Holder. Adoption de la motion le 17 mai 2019.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

5, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*. M. LePage.

10, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*. M. Coon.

Débats ajournés

3, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*. M. Gallant, c.r.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 2 — M. Coon, appuyé par M. Arseneau, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que l'Organisation mondiale de la Santé a jugé en 2015 que le glyphosate était probablement cancérigène pour l'être humain ;

attendu que les preuves scientifiques s'accumulent relativement au risque que pose le glyphosate pour la santé de nos écosystèmes forestiers et de notre faune ;

attendu que le député de Restigouche-Ouest et moi avons déposé une des pétitions portant le plus grand nombre de signatures de l'histoire de l'Assemblée législative, soit plus de 34 000, et demandant la cessation de l'épandage ;

attendu que, en 2017, une somme de 2,5 millions provenant des contribuables a été affectée à l'épandage de glyphosate sur les terres de la Couronne ;

attendu que l'épandage d'agent orange sur les plantations forestières et sous les lignes électriques était approuvé par le gouvernement provincial jusqu'à ce que le gouvernement fédéral interdise l'utilisation du produit et que celui-ci soit remplacé par le glyphosate ;

attendu que le Québec a interdit l'utilisation du glyphosate dans les activités forestières ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à interdire l'épandage de glyphosate et d'autres herbicides sur nos forêts et sous nos lignes électriques.

Motion 3 — M^{me} Mitton, appuyée par M. Coon, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que le précédent contrat de Medavie qui visait à fournir des services d'ambulance n'a fait l'objet d'aucune évaluation ;

attendu que, en 2017, les ambulances ont été mises hors service à 7 500 reprises, ce qui constitue une hausse de 55 % par rapport à 2016 ;

attendu que, depuis août 2016, trois personnes sont décédées dans le nord du Nouveau-Brunswick, dont deux à Saint-Quentin, les ambulances ayant mis plus de 20 minutes à arriver sur les lieux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à confier aux réseaux de santé Horizon et Vitalité la gestion des activités d'Ambulance Nouveau-Brunswick,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire immédiatement en sorte que le nombre d'ambulances par collectivité soit fondé sur une évaluation des besoins de la collectivité et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire immédiatement en sorte que les territoires desservis par les ambulances soient établis en fonction de la collectivité et non de la province.

Motion 4 — M. Arseneau, appuyé par M^{me} Mitton, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que les élections générales de 2018 au Nouveau-Brunswick ont porté au pouvoir un gouvernement minoritaire où la proportion de parlementaires élus à l'Assemblée législative ne reflète pas la proportion de votes que chaque parti a recueillis aux élections ;

attendu que Fair Vote Canada a constaté que les assemblées législatives élues au moyen de la représentation proportionnelle sont plus stables, puisque rien ne favorise le déclenchement d'élections hâtives en vue de l'instauration d'un gouvernement majoritaire ;

attendu que la Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick, créée en 2003 par le premier ministre progressiste-conservateur Bernard Lord, a élaboré et recommandé un système mixte de représentation proportionnelle pour le Nouveau-Brunswick ;

attendu que, en 2017, la Commission sur la réforme électorale a recommandé que le gouvernement envisage d'adopter une forme de représentation proportionnelle ;
 attendu qu'un récent sondage indique que, pour plus de la moitié des personnes du Nouveau-Brunswick, il est plus important de prendre en compte le nombre de votes que le nombre de sièges dans la détermination de qui dirigera le Nouveau-Brunswick ;
 attendu que plus de 90 pays ont actuellement recours à la représentation proportionnelle, y compris 85 % des pays qui font partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;
 attendu que, lorsque sont élus des députés de plus de deux partis, l'actuel système électoral majoritaire uninominal à un tour peut donner lieu à des résultats non représentatifs ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à demander à un comité parlementaire d'examiner la recommandation de la Commission sur la démocratie législative de 2003 visant l'instauration d'un système mixte de représentation proportionnelle, d'inviter les membres du public à comparaître devant le comité pour donner leur avis sur la représentation proportionnelle mixte et de formuler des recommandations sur un processus public qui visera à déterminer s'il y a lieu de procéder par voie de représentation proportionnelle mixte et qui devra se clore avant les prochaines élections.

Motion 5 — M^{me} Landry, appuyée par M. Harvey, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que, le 30 août 2017, les gouvernements fédéral et provincial ont conclu l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, donnant ainsi au Nouveau-Brunswick accès à des fonds fédéraux de 30 millions de dollars afin de rendre les services de garderie plus abordables ;
 attendu que la prestation de services de garderie abordables aide à résoudre de nombreux problèmes, comme celui de garder ici de jeunes professionnels ou de les rapatrier, celui d'accroître la population en donnant aux gens la capacité financière de fonder une famille ou d'agrandir la leur, celui d'augmenter le nombre de travailleurs en donnant aux deux parents la possibilité de travailler et celui de rompre le cycle de la pauvreté en permettant aux gens de sortir du système d'aide sociale pour travailler sans avoir à payer des frais de garderie exorbitants ;
 attendu que, au titre de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, le Nouveau-Brunswick a créé des programmes qui aident les exploitants de garderie au moyen de subventions uniques à l'amélioration de la qualité, de subventions annuelles à l'amélioration de la qualité et de subventions de fonctionnement pour les places réservées aux nourrissons ainsi que d'augmentations salariales des éducateurs de la petite enfance ;
 attendu que, au titre de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient maintenant de services de garderie gratuits ou subventionnés dans de nombreuses régions de la province ;
 attendu que l'achèvement de la mise en œuvre du programme a été budgétisé et prévu en janvier 2019 dans le nord-est de la province et en février 2019 dans la région de la capitale, ce qui honore l'engagement fait aux parents d'offrir le programme dans toute la province d'ici à mars 2019 ;
 attendu que les familles vivant dans les régions de la province qui attendent ces services importants ne devraient pas souffrir d'un retard dans la mise en œuvre de ces programmes importants ;
 qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à poursuivre la mise en œuvre des programmes de services de garderie selon l'échéancier prévu.

Motion 6 — M. Arseneault, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que l'actuel premier ministre a dit le 29 mai 2012, au sujet du programme Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick, que nous ne savons pas si le programme ramène effectivement des gens dans la province ou les encourage à revenir ;

attendu que le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick n'a pas permis l'atteinte de son objet stratégique consistant à garder plus de jeunes au Nouveau-Brunswick, selon les preuves fournies dans les rapports de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, qui n'ont montré aucune amélioration, pendant la durée du programme, des taux de maintien dans la province des diplômés ;

attendu que le Programme de droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne ont aidé 7 744 étudiants rien que pendant la dernière année universitaire ;

attendu que le Programme de droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne sont devenus des modèles quant aux normes d'excellence pour le financement postsecondaire, tel qu'il est constaté dans le document intitulé *Targeted Free Tuition: A Global Analysis*, publié par Higher Education Strategy Associates ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à maintenir le Programme de droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne.

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 8 — M. C. Chiasson, appuyé par M^{me} Thériault, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que, le 10 décembre 2015, l'actuel premier ministre a dit : « Je ne nie pas que nous avons trop d'hôpitaux. Je me rends compte que nous pouvons être en meilleure posture si nous procédons à un regroupement. » ;

attendu que, le 12 décembre 2012, l'actuel ministre de la Santé a dit : Nous devons examiner la masse critique. Nous devons examiner les besoins. Il n'y a pas de Costco non plus à Perth-Andover, parce qu'il n'y aurait pas assez de masse critique pour que le magasin soit viable. Voici les éléments que nous devons examiner. Il y a assez de masse critique pour avoir un hôpital. Ce sera un hôpital. [...] C'est peut-être le mauvais terme, mais y a-t-il assez d'activités pour que l'établissement soit viable? Si la réponse est non, nous ne pouvons pas payer des personnes 400 000 \$ à ne rien faire s'il n'y a que du travail pour un jour par semaine. Si vous ne pouvez pas le comprendre, je ne saurais comment mieux l'expliquer. Là d'où je viens, il s'agit d'arithmétique plutôt élémentaire ;

attendu que, le 21 novembre 2018, le premier ministre a dit : Nous examinerons tous les aspects de ce que nous planifions, de ce qui a été planifié, de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas, car il le faut ;

attendu que les hôpitaux ruraux assurent un accès important aux soins de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à maintenir le niveau de services actuel dans tous les hôpitaux régionaux et ruraux du Nouveau-Brunswick.

Motion 9 — M. LePage, appuyé par M^{me} Harris, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que le nombre d'heures de soins prodigués aux pensionnaires des foyers de soins s'élève à 3,8 heures en Alberta et à 3,25 heures en Nouvelle-Écosse, mais que le nombre ne s'élève qu'à 3,1 heures au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, selon les constatations d'un projet pilote mené en 2010 et 2011, l'augmentation du nombre d'heures de soins porterait des avantages ;

attendu qu'une pénurie actuelle de professionnels des foyers de soins entrave l'augmentation immédiate des heures de soins ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à élaborer et à lancer immédiatement, en partenariat avec les parties prenantes, une stratégie de recrutement et de maintien en poste du personnel des foyers de soins, notamment le personnel infirmier, le personnel infirmier auxiliaire autorisé et les préposés de soins aux résidents

et que la Chambre exhorte le gouvernement à accroître le niveau de soins en portant le nombre d'heures de soins prodigués par pensionnaire à 3,5 dès que possible.

Motion 10 — M^{me} Harris, appuyée par M. LeBlanc, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que la dette moyenne des étudiants du Nouveau-Brunswick s'élève à 35 200 \$ et qu'un taux d'intérêt équivalent au taux préférentiel plus 2,5 % est appliqué à la portion provinciale de leurs prêts ;

attendu que toutes les autres provinces de l'Atlantique ont éliminé les intérêts sur les prêts étudiants provinciaux ;

attendu que le gouvernement précédent a prévu l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants provinciaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à procéder à l'élimination prévue des intérêts sur les prêts étudiants provinciaux.

Motion 19 — M. Coon, appuyé par M. Arseneau, proposera, le jeudi 20 décembre 2018, la résolution suivante :

attendu que l'Assemblée législative est tenue de rendre des comptes aux gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est important qu'un comité parlementaire ait le pouvoir d'interroger des témoins et de recevoir les conseils d'experts ;

attendu que la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation a recommandé que les comités des comptes publics aient le pouvoir de citer les témoins qui refusent de comparaître et d'ordonner la production de documents ;

attendu que le comité des comptes publics de la Nouvelle-Écosse a le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins sous serment ;

attendu que les comités permanents du Parlement du Canada ont le pouvoir de convoquer des personnes et d'exiger la production de documents et de dossiers ;

attendu que la Chambre peut autoriser un comité à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative autorise le Comité permanent des comptes publics, le Comité permanent des corporations de la Couronne, le Comité permanent de la politique économique et le Comité permanent de la politique sociale à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers.

Motion 20 — M. Austin, appuyé par M^{me} Conroy, proposera, le jeudi 20 décembre 2018, la résolution suivante :

attendu que le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick et l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick ont déclaré qu'il était urgent de recruter davantage de personnel infirmier dans la province ;

attendu que l'unité d'obstétrique de l'Hôpital régional Chaleur a dû fermer pendant un certain temps en raison d'un manque de personnel infirmier ;

attendu que le Syndicat des infirmières et infirmiers et l'Association des infirmières et infirmiers ont déclaré qu'il arrive que des membres du personnel infirmier travaillent jusqu'à 48 heures d'affilée, ce qui crée une situation dangereuse ;

attendu que, selon l'Université du Nouveau-Brunswick, son programme d'études en sciences infirmières accueille le plus grand nombre d'étudiants possible, le nombre de demandes d'admission au programme étant 12 fois supérieur au nombre de places offertes ;

attendu que, selon l'université, une augmentation du financement affecté à l'infrastructure et au personnel enseignant permettrait de former un plus grand nombre d'étudiants en sciences infirmières, ce qui aiderait à combler la grave pénurie de personnel infirmier qui se fait sentir dans la province ;

attendu que les infirmières et les infirmiers du Nouveau-Brunswick quittent la province pour aller travailler en Nouvelle-Écosse où les salaires versés au personnel infirmier sont jusqu'à 5 % plus élevés ;

attendu que, malgré la pénurie actuelle, les infirmières et les infirmiers de la province ne réussissent pas à trouver un emploi à temps plein ni à temps partiel ;

attendu qu'il est prévu que, au cours de la prochaine décennie, le milieu des soins de santé connaîtra une vague de départs à la retraite de personnel infirmier ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à se pencher immédiatement sur la grave pénurie de personnel infirmier qui se fait sentir au Nouveau-Brunswick en prenant les mesures nécessaires pour recruter dans la province des professionnels en soins infirmiers et les maintenir en poste, car la situation a de profondes répercussions sur la santé et le mieux-être de la population.

Motion 25 — M^{me} Mitton, appuyée par M. Arseneau, proposera, le jeudi 21 mars 2019, la résolution suivante :

attendu que la thérapie de conversion vise à changer l'orientation sexuelle d'une personne ;

attendu que la Société canadienne de psychologie affirme que : « La recherche scientifique nie l'efficacité de la thérapie de conversion ou de la thérapie réparatrice » ;

attendu que la Société canadienne de pédiatrie déclare que : « De toute évidence, la thérapie de conversion ou la thérapie réparatrice, qui consiste à tenter de transformer les gais ou les lesbiennes en hétérosexuels, est contraire à l'éthique, ne devrait pas être dispensée par un médecin, et les médecins ne devraient pas orienter leurs patients vers ce type de thérapie » ;

attendu qu'il est généralement reconnu que la thérapie de conversion a des effets néfastes sur les membres de la communauté LGBTQ+ et les jeunes ;

attendu que les administrations du pays et du continent ont pris des mesures pour interdire la fourniture d'une thérapie de conversion et l'aiguillage vers des services offrant la thérapie de conversion ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire la fourniture d'une thérapie de conversion au Nouveau-Brunswick,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire l'aiguillage vers des services offrant la thérapie de conversion au Nouveau-Brunswick ou à l'extérieur de la province,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire l'utilisation de fonds publics pour donner accès à des services offrant la thérapie de conversion au Nouveau-Brunswick ou à l'extérieur de la province ou pour les soutenir autrement.

Motion 26 — M. Arseneau, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 21 mars 2019, la résolution suivante :

que l'Assemblée législative exprime sa solidarité et son soutien envers la communauté franco-ontarienne et la députée de Glengarry–Prescott–Russell, Amanda Simard, dans leur combat pour la survie de leurs institutions de langue française, dont le projet d'Université de l'Ontario français;

qu'elle dénonce cette nouvelle atteinte aux droits d'une communauté francophone en situation minoritaire au Canada;

qu'elle constate que la survie de la langue française y demeure toujours fragile et nécessite une vigilance constante;

que le drapeau franco-ontarien soit hissé devant l'Assemblée législative.

Motion 32 — M. Melanson, appuyé par M. Landry, proposera, le jeudi 28 mars 2019, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement a annulé un certain nombre de projets en cours au titre du budget de capital de 2019-2020 ;

attendu que la perte des contributions fédérales et les frais découlant de l'annulation de certains des projets pourraient avoir des répercussions financières importantes sur la province ;

attendu que les autres répercussions financières engendrées par l'annulation des projets en cours comprennent les frais potentiels liés à la rupture de contrats, à la remise en état et à la perte d'autres économies éventuelles au sein de l'appareil gouvernemental ;

qu'il soit à ces causes résolu que, conformément au paragraphe 12(1) de la *Loi sur le vérificateur général*, l'Assemblée législative demande à la vérificatrice générale d'effectuer une vérification et de présenter un rapport sur les répercussions financières de tous les projets annulés au titre du budget de capital de 2019-2020.

Motion 36 — M. Landry, appuyé par M. Lowe, proposera, le jeudi 28 mars 2019, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement provincial a mis fin aux négociations avec le SCFP au nom du personnel des foyers de soins ;

attendu que le personnel des foyers de soins, en prodiguant des soins à certaines de nos personnes les plus vulnérables, fournit un service d'une valeur inestimable ;

attendu que les membres du personnel des foyers de soins méritent un salaire équitable et un suivi aux questions de recrutement, de maintien en poste et de dotation ;

attendu que l'opposition libérale a annoncé publiquement qu'elle était en faveur d'un arbitrage exécutoire comme moyen de résoudre le conflit de travail ;

attendu que le Parti vert et l'Alliance des gens ont par la suite annoncé qu'ils étaient aussi en faveur d'un arbitrage exécutoire ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à collaborer avec l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick et à lui donner les assurances nécessaires pour qu'elle accepte de recourir à un arbitrage exécutoire afin de régler le conflit et de conclure une convention collective.

Amendement proposé par M. Arseneau, appuyé par M. Coon,
que la motion 36 soit amendée comme suit :

par l'adjonction d'un deuxième paragraphe de la résolution, ainsi formulé :
 « et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à financer entièrement toute convention collective qui résulte d'un processus d'arbitrage exécutoire. »

Sous-amendement proposé par M. Austin, appuyé par M^{me} Conroy,

que l'amendement de la motion 36 soit amendé comme suit :

par l'insertion, après « processus d'arbitrage exécutoire », de ce qui suit : « selon les modalités dont conviennent toutes les parties à la négociation et le gouvernement provincial »

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 37 — M. C. Chiasson, appuyé par M. McKee, proposera, le jeudi 4 avril 2019, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick est une des provinces ayant les taux d'obésité les plus élevés du Canada ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick cherche à promouvoir de saines activités au moyen des fonds Communautés actives ;

attendu que de nombreux groupes locaux de sports et loisirs veulent utiliser des biens du ministère de l'Éducation financés par les contribuables, tels que gymnases, articles de sport et terrains de sports, afin de promouvoir les sports et des modes de vie active sains ;

attendu que la réglementation exige la présence de deux gardiens sur les lieux pendant de telles activités ;

attendu que les districts scolaires transmettent de tels coûts directement au groupe qui s'occupe de l'activité de vie saine ;

attendu que ces coûts sont souvent prohibitifs pour les petits groupes qui prennent part à de telles activités physiques de vie saine ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à explorer la faisabilité que le coût lié à la présence de deux gardiens soit couvert directement par le gouvernement actuel au moyen des fonds Communautés actives ou par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le ministère de la Santé ou le ministère du Développement social.

Motion 38 — M. Melanson, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 4 avril 2019, la résolution suivante :

attendu que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a récemment annoncé qu'il supprimerait le programme de l'Institut Confucius, un programme d'enseignement du chinois et de la culture chinoise offert à plus de 5 400 élèves dans plus de 28 écoles du Nouveau-Brunswick ;

attendu que de nombreux éducateurs et élèves ont aussi critiqué la décision unilatérale du ministre d'annuler le programme sans même le soumettre à un examen ;

attendu que, lorsque le ministre a parlé du raisonnement qui sous-tend sa décision, il a mentionné des préoccupations qui lui auraient été signalées, selon lesquelles le programme d'études brossait un tableau incomplet de la Chine et influençait l'opinion des élèves afin qu'ils aient une impression entièrement favorable du pays ;

attendu que le ministre a exprimé son opinion personnelle de l'institut lorsqu'il a dit que les enseignants du programme avaient pour tâche de véhiculer une image sympathique et joviale d'un gouvernement qui est responsable de plus de décès que presque tout autre gouvernement de l'histoire de l'humanité ;

attendu qu'un ancien ambassadeur du Canada croit que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a aggravé la crise entre le Canada et la Chine ;
 attendu que l'ambassade de la Chine au Canada a réagi à la décision du ministre et à ses commentaires sur la Chine dans une déclaration où elle dit que la décision pourrait nuire aux échanges et à la coopération entre la Chine et le Nouveau-Brunswick ;
 attendu que le ministre a annulé un contrat de gouvernement à gouvernement, ce qui pourrait envoyer un signal alarmant à d'autres gouvernements ayant des relations commerciales avec le Nouveau-Brunswick ;
 attendu que le Nouveau-Brunswick profite d'une relation mutuellement avantageuse avec la Chine par le truchement de partenariats que la province a noués avec la Chine dans le domaine de l'éducation, notamment par l'intermédiaire d'Éducation internationale atlantique, et que des préoccupations ont été exprimées quant à la possibilité d'annulation de programmes du genre en raison de l'opinion du ministre sur la Chine ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ne pas procéder à la suppression du programme de l'Institut Confucius sans le soumettre à un examen exhaustif
 et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à décharger le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de toutes ses responsabilités liées à la prise de décisions touchant les partenariats avec la Chine dans le domaine de l'éducation.

Motion 40 — M. C. Chiasson, appuyé par M. LePage, proposera, le jeudi 4 avril 2019, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue au Canada ;
 attendu que le bilinguisme ajoute des centaines de millions de dollars à notre économie chaque année ;
 attendu que l'immersion en français donne aux élèves du Nouveau-Brunswick l'occasion d'apprendre une deuxième langue ;
 attendu qu'un grand nombre d'élèves dans des régions principalement anglophones ou francophones n'ont peut-être pas suffisamment d'occasions de s'exercer à parler leur deuxième langue à l'extérieur de la salle de classe ;
 attendu que la technologie permet aujourd'hui de créer des portails en ligne grâce auxquels des élèves de l'une de nos communautés linguistiques pourraient servir de mentors à des élèves d'une autre communauté linguistique et vice versa ;
 attendu que l'exercice est important dans l'apprentissage d'une deuxième langue ;
 qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à explorer la possibilité d'élaborer un projet pilote qui établirait un lien sur le plan linguistique pour jumeler des élèves des deux communautés linguistiques officielles en tant que mentors en langue seconde au moyen d'un portail en ligne
 et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire rapport à la Chambre sur l'avancement des travaux de mise en œuvre du portail, au plus tard le 31 mai 2019.

Motion 41 — M^{me} Rogers, appuyée par M. Bourque, proposera, le jeudi 4 avril 2019, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement provincial s'est joint à une poursuite contre la taxe fédérale sur le carbone ;
 attendu que le gouvernement a déposé le projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*, lequel entraînera une augmentation des prix que paient les consommateurs pour les combustibles ;

attendu que, à titre de compensation pour les frais liés à la taxe fédérale sur le carbone, le gouvernement fédéral a instauré l'incitatif contre le carbone, grâce auquel une famille de quatre personnes au Nouveau-Brunswick pourrait recevoir jusqu'à 256 \$;
attendu que le gouvernement provincial recevra jusqu'à 9 millions de dollars découlant TVH par suite de l'augmentation des prix des combustibles ;
attendu que, contrairement au gouvernement fédéral, la province n'a pas annoncé de plans visant à fournir aux gens du Nouveau-Brunswick un remboursement ou un incitatif semblable, malgré les recettes fiscales inattendues qu'il recevra ;
attendu que, lorsque le gouvernement précédent a augmenté la TVH, il a instauré le remboursement de la TVH le plus généreux du pays et a ainsi amélioré la situation des familles à faible revenu et fait en sorte que l'augmentation de la TVH n'ait aucune incidence sur les familles à revenu moyen ;
attendu qu'un programme de remboursement de la TVH est actuellement en place, ce qui réduirait les frais administratifs liés à l'offre de l'allègement fiscal supplémentaire en question ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire en sorte que toutes les recettes provenant de la TVH sur les prix accrus des combustibles qu'il prévoit dans le projet de loi 11 soient réaffectées à des remboursements aux gens du Nouveau-Brunswick qui devront payer plus cher pour les combustibles.

Motion 43 — M^{me} Landry, appuyée par M^{me} Thériault, proposera, le jeudi 4 avril 2019, la résolution suivante :

attendu que le ministère des Transports et de l'Infrastructure a une politique selon laquelle les routes dans de nombreuses régions rurales ne sont pas déneigées entre 22 h et 5 h ;
attendu que pendant une tempête hivernale ou immédiatement après celle-ci, cela peut créer des difficultés pour le personnel qui travaille au sein d'une compagnie dont les activités se poursuivent 24 heures sur 24 et qui doit se déplacer ;
attendu que l'incapacité de déplacer des biens et du personnel peut avoir un important effet économique néfaste et créer un désavantage économique pour les régions rurales ;
attendu que la politique pourrait soulever des préoccupations pour la sécurité publique, car elle pourrait empêcher les déplacements de véhicules d'urgence, de premiers répondants, de la police et de membres du public qui règlent des situations d'urgence dans les régions rurales ;
attendu que les changements climatiques ont donné lieu à des préoccupations selon lesquelles les situations météorologiques pourraient devenir moins prévisibles et les tempêtes hivernales plus fréquentes et plus fortes ;
attendu que le gouvernement négociera bientôt des conventions collectives avec le SCFP en ce qui concerne les horaires de déneigement et d'entretien hivernal ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réexaminer la politique selon laquelle les déneigeuses sont retirées des chemins entre 22 h et 5 h.

Motion 45 — M^{me} Mitton, appuyée par M. Coon, proposera, le jeudi 4 avril 2019, la résolution suivante :

attendu que notre planète est au bord d'une crise sans précédent en raison des changements climatiques dus aux activités humaines ;

attendu que, selon un rapport récent du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, si les émissions mondiales de dioxyde de carbone ne sont pas réduites d'au moins 45 % d'ici à 2030, et si la carboneutralité n'est pas atteinte d'ici à 2050, la catastrophe climatique qui nous touche actuellement sera irrémédiable ;

attendu que des centaines de jeunes du Nouveau-Brunswick ont participé à une grève scolaire mondiale le vendredi 15 mars 2019 pour revendiquer des actions contre les changements climatiques ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à modifier les programmes scolaires afin d'y intégrer un enseignement de la climatologie et des changements climatiques basé sur la réalité

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à cesser de résister aux programmes de tarification du carbone.

Motion 46 — M. Austin, appuyé par M. DeSaulniers, proposera, le jeudi 4 avril 2019, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick a de la difficulté à trouver suffisamment de travailleurs paramédicaux pour répondre au besoin de tels professionnels de la santé ;

attendu que les travailleurs paramédicaux devraient faire partie d'un syndicat qui reflète mieux la profession ;

attendu que les travailleurs paramédicaux ont voté à 98 % pour un changement de leur classification, passant de fournisseurs de soins non médicaux à fournisseurs de soins aux patients, comme les autres professionnels de soins de santé au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le changement de la classification des travailleurs paramédicaux permettrait des taux de rémunération plus élevés, attirant donc davantage de personnes à la profession ;

attendu que les travailleurs paramédicaux devraient être payés davantage pour le rôle essentiel qu'ils jouent au sein du système provincial de soins de santé ;

attendu qu'une reclassification constitue un changement nécessaire et raisonnable afin de remonter le moral des travailleurs médicaux au Nouveau-Brunswick et qu'elle leur donnerait la possibilité de négocier au sein d'une unité qui reflète mieux leur rôle dans la prestation de services ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reclassifier l'unité de négociation des travailleurs paramédicaux du Nouveau-Brunswick pour qu'elle passe de fournisseurs de soins non médicaux à fournisseurs de soins aux patients.

Motion 47 — M. Arseneault, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 16 mai 2019, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement a annoncé l'annulation des programmes des droits de scolarité gratuits et d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne instaurés par le gouvernement précédent ;

attendu que l'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick, nos conseils étudiants postsecondaires et les administrations universitaires ont condamné la décision, invoquant des préoccupations portant que cela réduira l'accès aux études postsecondaires ;

attendu que les étudiants ont qualifié la décision de situation perdant-perdant ;

attendu que, en raison de la décision régressive prise par le gouvernement, des milliers d'étudiants qui auraient pu poursuivre des études postsecondaires ne pourront pas se le permettre ;

attendu que de nombreux étudiants qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires devront se trouver des emplois à temps partiel et des emplois d'été pour payer leurs droits de scolarité et autres dépenses d'études ;

attendu que le gouvernement actuel a réduit davantage la possibilité pour les étudiants de poursuivre des études postsecondaires en faisant des compressions au programme de Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED), ce qui entraînera une diminution considérable du nombre d'emplois d'été pour les étudiants ;

attendu que la mesure aura des répercussions négatives cumulatives sur l'accès aux études postsecondaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à rétablir le financement du programme SEED au même niveau que 2018 afin que bon nombre des étudiants qui comptent sur un emploi d'été pour payer leurs études postsecondaires soient en mesure de le faire.

Motion 48 — M^{me} Mitton, appuyée par M. Coon, proposera, le jeudi 16 mai 2019, la résolution suivante :

attendu que les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat démontrent que, pour éviter que le réchauffement climatique dépasse 1,5 °C, les émissions mondiales doivent, d'ici à 2030, être réduites d'environ 45 % par rapport aux niveaux de 2010, ce qui permettrait d'atteindre la carboneutralité vers 2050 ;

attendu que des conditions météorologiques imprévisibles et extrêmes ont déjà un effet dévastateur sur la santé et la sécurité publiques, les finances du gouvernement et l'économie en raison des inondations et des violentes tempêtes, ainsi que sur la propagation des maladies transmises par les tiques et la baisse des populations de poissons, tels que le maquereau, le crabe et la crevette ;

attendu que le Nouveau-Brunswick n'a pas contribué à l'atteinte des cibles relatives à la biodiversité, étant donné une tendance alarmante quant à la diminution des espèces, et que le système actuel de gestion des forêts va à l'encontre de la lutte contre de tels problèmes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative déclare l'urgence environnementale et climatique,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre immédiatement en oeuvre le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, à se montrer plus ambitieux en établissant des objectifs à court terme pour le lancement d'initiatives axées sur l'énergie renouvelable et le transport à faibles émissions de carbone et à agir rapidement pour exploiter les débouchés économiques et les possibilités au chapitre des emplois verts au sein de l'économie à faibles émissions de carbone tout en gérant les risques pour les travailleurs et les collectivités actuellement tributaires des secteurs à forte intensité carbonique, tels que le raffinage du pétrole et la production d'électricité à partir du charbon

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter à la Chambre d'ici six mois une stratégie de mise en oeuvre du Plan d'action sur les changements climatiques.

Motion 49 — M. DeSaulniers, appuyé par M. Austin, proposera, le jeudi 16 mai 2019, la résolution suivante :

attendu que le détaillant de cannabis du Nouveau-Brunswick a annoncé une perte de 11,7 millions de dollars pendant la première année ;

attendu que, depuis la légalisation du cannabis, le Nouveau-Brunswick a connu la plus forte augmentation des prix, les consommateurs ayant payé 30,5 % de plus au cours des six derniers mois ;

attendu que, dans le cadre du modèle de privatisation, les producteurs du secteur privé pourraient résoudre les problèmes actuels liés à l'offre et à la demande en fournissant aux détaillants un plus grand stock de cannabis ;

attendu que le fait de légaliser les producteurs actuels permettrait de limiter la vente sur le marché illicite et d'accroître les recettes pour le Nouveau-Brunswick grâce à la portion des ventes qui seraient détournées du marché illicite ;

attendu que le fait de confier la vente de cannabis au secteur privé créerait des possibilités d'affaires pour les entrepreneurs et des emplois pour le Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Nouveau-Brunswick bénéficierait d'un accroissement notable des recettes par suite de l'imposition d'une taxe uniforme sur la vente de cannabis aux commerces au détail, sans assumer les frais liés à la gestion des ventes au détail ;

attendu que la privatisation des activités liées au cannabis permettrait d'augmenter les recettes provinciales par le truchement de droits de licence ;

attendu que le modèle de vente libre de cannabis élargirait les possibilités d'affaires pour les entreprises dont les activités principales sont liées au cannabis, par exemple dans le secteur agricole et au chapitre de la transformation du cannabis ainsi que de la fabrication et de la vente de produits du cannabis, et pour les entreprises de services complémentaires, entre autres les systèmes de points de vente, les entreprises de traitement des paiements, les spécialistes du cybermarketing, les avocats et les comptables ;

attendu que le Nouveau-Brunswick peut se servir du modèle de privatisation efficace de l'Alberta pour s'assurer de créer un modèle de réussite propre au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les recherches générales indiquent que la privatisation des activités liées au cannabis se traduirait par d'importants gains économiques pour le Nouveau-Brunswick ;

attendu que la privatisation de Cannabis NB entraînera la création d'emplois au Nouveau-Brunswick puisque les petites entreprises et les investissements des entreprises injecteront des fonds supplémentaires dans l'économie de la province ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à entamer le processus de privatisation de Cannabis NB en vue de confier la vente de cannabis au secteur privé.

Motion 51 — M. D'Amours, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 16 mai 2019, la résolution suivante :

attendu qu'une importante pénurie de personnel infirmier se fait sentir d'un bout à l'autre de la province ;

attendu que, selon les prévisions, au cours des cinq prochaines années, le Nouveau-Brunswick perdra plus de 2 400 membres du personnel infirmier en raison de départs à la retraite ;

attendu que, dans chaque région sanitaire, des membres du personnel infirmier sont en congé de maladie ou en congé de stress pour cause de surmenage et de conditions de travail stressantes dus à la pénurie de personnel infirmier ;

attendu que les infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick sont recrutés au moyen de mesures énergiques pour aller travailler à l'extérieur de la province ;

attendu que des hôpitaux ont dû annuler des services, par exemple des services d'obstétrique, en raison de la pénurie de personnel infirmier ;

attendu que le gouvernement n'a pas admis que la pénurie de personnel infirmier est devenue une crise ;

attendu que plusieurs programmes dans la province prévoient des mesures incitatives pour le recrutement et le maintien en poste de médecins de famille et de spécialistes ;
attendu que des mesures incitatives ont été mises en oeuvre ailleurs pour le recrutement et le maintien en poste du personnel infirmier ;
attendu que le gouvernement devrait agir pour remédier à la pénurie de personnel infirmier en appuyant la formation des infirmières et infirmiers, en recrutant du personnel infirmier de l'extérieur de la province, en créant des programmes incitatifs pour le recrutement et le maintien en poste et en appuyant le personnel infirmier au Nouveau-Brunswick au moyen de mesures telles que l'établissement d'horaires de travail souples et la création de milieux de travail sécuritaires et de qualité ;
qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à travailler avec le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, les RRS, l'Université de Moncton, l'Université du Nouveau-Brunswick, les collèges communautaires et les autres parties prenantes à l'élaboration d'une stratégie exhaustive de formation, de recrutement, de maintien en poste et d'appui du personnel infirmier.

Motion 52 — M^{me} Conroy, appuyée par M. Austin, proposera, le jeudi 16 mai 2019, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick doit transformer le programme de don d'organes en un système de consentement automatique au don d'organes, qui offrirait l'option de se retirer du programme ;
attendu que le Canada affiche des taux de dons d'organes très faibles et qu'il n'y a que 20,9 donateurs par million d'habitants, comparativement à l'Espagne, qui compte 43,4 donateurs par million d'habitants, et aux États-Unis, qui compte 31 donateurs par million d'habitants ;
attendu que, en 2015, sur les quelque 267 000 décès survenus au Canada, à peine 150 000 environ ou 56 % se sont produits à l'hôpital, que, sur les 150 000 décès survenus à l'hôpital, seulement 5 000 personnes environ ou 3 % satisfaisaient aux critères pour être un donneur d'organes potentiel, que, sur ces 5 000 donateurs potentiels, à peine 650 ou 13 % sont devenus des donateurs réels et que ces 650 donateurs ont permis la réalisation de 1 995 greffes ;
attendu qu'un donneur d'organes peut sauver la vie de huit personnes ;
attendu qu'un donneur de tissus pourrait aider jusqu'à 75 personnes ;
attendu que l'instauration d'un programme de don d'organes automatique réduira les listes d'attente en faisant en sorte que tous les donateurs d'organes potentiels deviennent des donateurs d'organes réels ;
attendu qu'il est important et urgent d'adopter un programme de don d'organes automatique ;
attendu que, aux États-Unis, 20 personnes en attente d'une greffe meurent chaque jour et que, au Canada, une personne en attente d'une greffe meurt chaque 1,25 jour ;
attendu que le secteur des soins de santé au Nouveau-Brunswick économisera des dizaines de millions de dollars par année grâce au programme de don automatique d'organes et de tissus ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à entreprendre la transformation de l'actuel programme de don d'organes en un système de consentement automatique au don d'organes afin de sauver de nombreuses vies et d'économiser de l'argent au Nouveau-Brunswick.

Motion 53 — M. Austin, appuyé par M. DeSaulniers, proposera, le jeudi 20 juin 2019, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement est le mieux placé pour appuyer les entreprises du Nouveau-Brunswick, en éliminant les obstacles qui les empêchent de connaître du succès, de croître et de développer leurs activités au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le soutien des entreprises au Nouveau-Brunswick doit constituer la priorité absolue étant donné que, comparativement à d'autres provinces, nous n'avons pas la densité de population nécessaire pour soutenir la croissance ;

attendu que, afin que les prix demeurent compétitifs, nous devons avoir au Nouveau-Brunswick de multiples compagnies et usines pour créer une concurrence sur le plan des prix, créant ainsi un marché concurrentiel et non un monopole ;

attendu que les entreprises et les usines du Nouveau-Brunswick généreront un profit et que ce profit sera ensuite réinvesti dans l'économie du Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'appui soutenu et les mécanismes adoptés favoriseront la croissance des compagnies actuelles du Nouveau-Brunswick, inciteront de nouvelles compagnies à ouvrir des usines et favoriseront le lancement d'entreprises dans la province, ce qui créera des emplois ;

attendu que la croissance et le développement des activités des compagnies en question favoriseront une croissance de la population, car les gens d'ici et d'ailleurs s'installeront dans la province au lieu d'aller s'installer ailleurs ;

attendu que le gouvernement devrait voir à ce que les ententes de commerce interprovincial en vigueur ne présentent pas de désavantages pour les compagnies du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à entamer le processus d'évaluation de tous les aspects liés aux appels d'offres et aux soumissions ainsi que des règlements applicables aux compagnies du Nouveau-Brunswick et aux nouvelles compagnies qui veulent développer leurs activités au Nouveau-Brunswick afin de s'assurer qu'ils ne nuisent pas à leur succès ni à leur croissance.

Motion 54 — M. DeSaulniers, appuyé par M. Austin, proposera, le jeudi 20 juin 2019, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit soutenir les pompiers volontaires et les agents de police auxiliaires et récompenser leurs services au moyen d'un crédit d'impôt provincial pour compenser la hausse des frais de déplacement qui résulte de la taxe sur le carbone ;

attendu que les pompiers volontaires et les agents de police auxiliaires aident et servent les collectivités sans obtenir de gain financier ;

attendu que, lorsqu'ils interviennent en situation d'urgence, les pompiers volontaires et les agents de police auxiliaires paient leurs frais de déplacement ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à offrir aux pompiers volontaires et aux agents de police auxiliaires un allègement fiscal semblable à celui que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse offre à ses pompiers volontaires.

Motions portant dépôt de documents

Motion 11 — M. Melanson, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 6 décembre 2018, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des coûts annualisés et des dépenses en immobilisations

nécessaires à la suite de la création du Conseil exécutif le 9 novembre 2018, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'augmentation nette des salaires, des avantages, des frais de bureau et des frais de soutien administratif des ministres, des sous-ministres, des chefs de cabinet, des adjoints régionaux, des adjoints ministériels, des secrétaires de direction et de tout autre membre du personnel nommé en vertu de la section 18 de la *Loi sur Fonction publique*, l'acquisition de véhicules gouvernementaux pour les nouveaux ministres et sous-ministres et le coût de l'équipement ou de la modernisation des bureaux à l'intention des ministres, des sous-ministres et de leur personnel.

Motion 12 — M. Arseneault, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 6 décembre 2018, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des sous-ministres actuellement en poste et de leurs tâches.

[Documents demandés déposés le 6 décembre 2018]

Motion 13 — M. Arseneault, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 6 décembre 2018, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste de toutes les commandes d'œuvres d'art destinées aux bureaux des ministères et des organismes de la partie I passées depuis le 9 novembre 2018, y compris les prix proposés aux ministères et organismes.

[Documents demandés déposés le 6 décembre 2018]

Motion 14 — M. C. Chiasson, appuyé par M. LePage, proposera, le jeudi 6 décembre 2018, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste de tous les centres de la petite enfance désignés, le document relatif à la mise en œuvre du nouveau programme d'apprentissage précoce qui est prévue à l'échelle régionale ainsi que la correspondance, les courriels, les notes de service et les autres documents produits depuis le 9 novembre 2018 qui portent sur la mise en œuvre du programme.

[Documents demandés déposés le 7 décembre 2018]

Motion 17 — M. C. Chiasson, appuyé par M^{me} LeBlanc, proposera, le jeudi 20 décembre 2018, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre toute prévision établie depuis le 1^{er} janvier 2016 concernant les répercussions financières potentielles qu'aurait la mise en œuvre d'un régime de tarification du carbone provincial ou fédéral pour Irving Oil Limited, notamment le filet de sécurité fédéral ; les modèles de tarification du carbone de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec, ainsi que tout modèle hypothétique de tarification du carbone pour le Nouveau-Brunswick, qu'il soit fondé sur une taxe sur le carbone, un système de plafonnement et d'échange ou un système mixte.

[Documents demandés déposés le 10 avril 2019]

Motion 24 — M. Arseneault, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 20 décembre 2018, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des trois principaux projets de chacun des sept districts scolaires pris en compte dans le budget d'immobilisations 2019-2020, la notation préparée pour chaque projet à l'aide de la méthodologie du quadruple résultat final du ministère, et si chaque projet a été approuvé avec les raisons pour lesquelles il a été approuvé ou non.

[Documents demandés déposés le 10 janvier 2019]

Motion 27 — M. Arseneault, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 20 décembre 2018, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une estimation des coûts de toute pénalité pouvant découler de décisions prises depuis le 9 novembre 2018 ou de décisions futures d'annuler, de délaisser ou de reporter tout projet d'approvisionnement du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de Services Nouveau-Brunswick.

Motion 28 — M. Arseneault, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 20 décembre 2018, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste de tous les contrats de services professionnels, de services-conseils ou de services semblables accordés depuis le 9 novembre 2018 en application de la dispense prévue par la *Loi sur la passation des marchés publics*.

[Documents demandés déposés le 5 février 2019]

Motion 29 — M. Arseneault, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 20 décembre 2018, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des contrats, des appels d'offres et des autres documents d'achat qui ont été annulés, révoqués ou reportés par le ministère des Transports et de l'Infrastructure ou par Services Nouveau-Brunswick depuis le 9 novembre 2018 ainsi que tout document d'achat du genre qui, en raison du dépôt du budget de capital le 11 décembre 2018, sera prévisiblement annulé, révoqué ou reporté.

[Documents demandés déposés le 5 février 2019]

Motion 35 — M. C. Chiasson, appuyé par M^{me} Thériault, proposera, le jeudi 28 mars 2019, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de tous les documents envoyés aux ministères par le Conseil du Trésor dans lesquels sont indiqués les ajustements apportés à leur budget de base de 2018-2019 par suite du processus budgétaire pour 2019-2020.

[Documents demandés déposés le 16 mai 2019]

Motion 42 — M. Melanson, appuyé par M. Bourque, proposera, le jeudi 4 avril 2019, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste de tous les contrats de services professionnels, de services-conseils ou de services semblables accordés depuis le 18 décembre 2018 en application de la

dispense prévue par la *Loi sur la passation des marchés publics* ainsi qu'une copie de tous les contrats de services personnels attribués depuis le 9 novembre 2018 par le Cabinet du premier ministre ou le Bureau du Conseil exécutif.

[Documents demandés déposés le 8 mai 2019]

Motion 44 — M. Arseneault, appuyé par M. LePage, proposera, le jeudi 4 avril 2019, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la documentation, y compris la correspondance, quel que soit le support, échangée depuis le 9 novembre 2018 entre le ministère de la Santé, le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, l'ombudsman et tout autre ministère au sujet du Centre hospitalier Restigouche et de l'établissement de santé mentale appelé Centre d'excellence pour les jeunes.

Motions réglées

Motion 7 — M. D'Amours. Débat sur la motion le 29 novembre 2018 ; adoption de la motion amendée le 29 novembre 2018.

Motion 31 — M. Lowe. Débat sur la motion le 28 mars 2019 ; adoption de la motion le 28 mars 2019.

Motion 39 — M. C. Chiasson. Débat sur la motion le 9 mai 2019 ; adoption de la motion amendée le 9 mai 2019.

PÉTITIONS

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1, M. Northrup — présentée le 23 novembre 2018. | (Réponse, le 7 décembre 2018) |
| 2, M. DeSaulniers — présentée le 27 novembre 2018. | (Réponse, le 11 décembre 2018) |
| 3, M. Coon — présentée le 13 décembre 2018. | (Réponse, le 14 janvier 2019) |
| 4, M. Coon — présentée le 20 mars 2019. | (Réponse, le 10 avril 2019) |
| 5, M. Landry — présentée le 28 mars 2019. | (Réponse, le 8 avril 2019) |
| 6, M ^{me} Mitton — présentée le 28 mars 2019. | (Réponse, le 21 mai 2019) |
| 7, M. Northrup — présentée le 7 mai 2019. | (Réponse, le 21 mai 2019) |
| 8, M. Coon — présentée le 10 mai 2019. | |
| 9, M. D'Amours — présentée le 15 mai 2019. | |
| 10, M. D'Amours — présentée le 16 mai 2019. | |
| 11, M. Coon — présentée le 17 mai 2019. | |

RAPPORTS DE COMITÉS

- | | |
|--|---|
| Comité permanent des comptes publics | — premier rapport déposé le 26 mars 2019. |
| Comité permanent des corporations de la Couronne | — premier rapport déposé le 26 mars 2019. |
| Comité permanent de la politique économique | — premier rapport déposé le 11 décembre 2018.
— deuxième rapport déposé le 20 mars 2019. |
| Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires | — premier rapport déposé le 14 mai 2019. |

RÉUNIONS DE COMITÉS

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative se réunira le mardi 28 mai 2019, à 12 heures, à la salle de conférence du président, au sous-sol de l'édifice de l'Assemblée législative.

Le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée se réunira à la Chambre du Conseil législatif à la date suivante le mardi 4 juin 2019, de 10 h à 12 h.

Le Comité permanent des corporations de la Couronne et le Comité permanent des comptes publics se réuniront à la Chambre du Conseil législatif de l'édifice de l'Assemblée législative, le mardi 11 juin 2019 de 10 h à 12 h, et le jeudi 13 juin 2019 de 9 h à 12 h.

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative